

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

#### **Décision n° DS 2017-06 du 24 février 2017 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1730091S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1222-6 et R. 1222-8 ;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2015-37 du président de l'Établissement français du sang en date du 9 décembre 2015 nommant Mme Dominique LEGRAND directeur de l'Établissement français du sang Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la décision n° N 2015-40 en date du 10 décembre 2015 nommant M. Jean-Michel DALOZ en qualité de secrétaire général de l'EFS Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu, en application de l'article R. 1222-6 du code de la santé publique, la délibération n° 2000-03 du conseil d'administration en date du 7 juillet 2000, portant délégation de pouvoir au président de l'Établissement français du sang,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Dominique LEGRAND, directeur de l'Établissement français du sang Auvergne-Rhône-Alpes, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les documents relatifs à la procédure de passation et à l'exécution, hormis l'attribution et la signature du marché ainsi que les actes précontentieux, du marché national délégué relatif à la fourniture d'emballages pour les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

#### Article 2

En cas d'absence et d'empêchement de Mme Dominique LEGRAND, délégation est donnée à M. Jean-Michel DALOZ, secrétaire général de l'Établissement français du sang Auvergne-Rhône-Alpes, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les mêmes actes que ceux visés à l'article 1<sup>er</sup>.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 13 février 2017.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F.TOUJAS